

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX CÉRÉALES
FOURRAGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion à propos d'une question urgente. Il s'agit de l'intention que le gouvernement a fait connaître d'établir une nouvelle politique en matière de réglementation de la commercialisation des grains de provende sur le marché intérieur ainsi que de l'intention exprimée par le ministre des Transports et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de discuter de cette politique ministérielle publiquement avant de la présenter à la Chambre.

Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Que le comité de l'agriculture se réunisse immédiatement et que le ministre de l'Agriculture soumette au comité les modifications proposées dans le secteur de la commercialisation des grains de provende afin que les membres du comité puissent les examiner et en discuter.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CRITÈRES RELATIFS À LA RECONDUCTION DES
PROJETS D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer la motion suivante:

Qu'un comité de la Chambre soit formé, composé de représentants de tous les partis politiques, afin d'élucider la question des normes servant à décider de la prolongation des projets d'initiatives locales, des rumeurs persistantes d'interventions politiques partisans quant à l'acceptation desdits projets qui jettent du discrédit sur le programme des initiatives locales et sur les méthodes de révision des décisions unilatérales et arbitraires des fonctionnaires sur lesquelles le ministre responsable n'a aucun contrôle effectif.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

L'INCLUSION DES LOISIRS DANS LES PROJETS
D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le

Questions orales

consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné l'établissement d'une façon non sérieuse des critères permettant la reconduction des projets d'initiatives locales et la radiation de certains autres très importants comme celui des loisirs Sainte-Thérèse de Drummondville, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre étudie la possibilité d'accepter les loisirs comme critère de prolongement des projets d'initiatives locales dans les endroits où le taux de chômage dépasse 6.8 p. 100.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR CANADA

LES GRÈVES TOURNANTES DES MÉCANICIENS—LA
RUPTURE DES NÉGOCIATIONS—DEMANDE
D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Vu la rupture des négociations entre Air Canada et le syndicat des machinistes, le ministre peut-il indiquer à la Chambre si le gouvernement est maintenant disposé à intervenir?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je ne peux préciser pour l'instant à la Chambre ou au député les dispositions que nous prendrons simplement parce que...

Une voix: Vous ne le savez pas.

M. Munro (Hamilton-Est): ... les négociations ne sont interrompues que depuis quelques heures. Je cherche à obtenir des détails complets sur les points précis qui en ont amené la rupture, ainsi que les questions au sujet desquelles on était d'accord, avant d'intervenir en médiateur pour faire reprendre les négociations.

● (1420)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si le ministre assistait aux entretiens, il serait peut-être mieux renseigné. Étant donné que quatre ou cinq autres villes connaissent une grève aujourd'hui et que le président d'Air Canada a annoncé que les services seraient interrompus si les grèves tournantes continuaient, et étant donné qu'Air Canada a réalisé l'an dernier des bénéfices considérables, les plus élevés de son existence, le ministre est-il maintenant disposé à recommander le règlement du différend et si le gouvernement est disposé à prendre position à l'égard des réclamations en apparence très justifiables et raisonnables des mécaniciens d'Air Canada?